

Monsieur le Préfet
DDT - SEFEN
4 place Laennec
BP 1013
26015 VALENCE Cedex

Dossier suivi par : C. PROUST

Objet : Création d'un plan d'eau pour l'irrigation sur la commune de la Roche sur Grane
Avis de la CLE du SAGE Drôme

Saillans, le 4 octobre 2023

Monsieur le Préfet,

Par courriel en date du 14 septembre 2023 via votre outil GUN, vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier loi sur l'eau n°0100029520 relatif à la création d'une retenue d'irrigation à La Roche sur Grane.

Réuni le 28 septembre 2023, le bureau de la CLE a pu examiner les principaux éléments du dossier.

Le projet prévoit une alimentation du plan d'eau par une prise d'eau déjà existante issue d'un drain collectant des eaux de ruissellement d'un ravin, non classé cours d'eau.

Par ailleurs, le pétitionnaire s'engage à respecter les conditions de remplissage fixées par l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 9 juin 2021 et à la fermeture de la vanne de la prise d'eau sur la période du 1er juin au 15 septembre.

Ainsi, le projet apparaît conforme avec les règles n°5 « Encadrer la procédure de création de retenues, type plan d'eau » et n°1 « Maintien du gel des surfaces irriguées » du SAGE en vigueur.

Le Bureau de la CLE émet donc un avis favorable à ce projet (2 ne souhaitant pas participer au vote, 1 abstention et 10 votes favorables)

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

